



FICHE D'EXPOSITION A L'AMIANTE

Décret 2013-365 du 29 avril 2013 Art. R.4412-120 du Code du Travail

1 Chantier = 1 Exposition = 1 Fiche

Etablissement

- Nom de la collectivité :
- Adresse :
- N° de téléphone :

Médecin de Prévention

- Organisme :
- Nom et Prénom :
- Adresse :
- N° de téléphone :

Agent

- Nom et Prénom :
- Date de naissance :
- Numéro de Sécurité Sociale :
- Adresse :
- N° de téléphone :

Exposition :

Date de début :

Date de fin :

Adresse de l'intervention :

Définition de la tâche :

Procédés de travail (outils, méthode...) :

Types de matériaux amiantés :

Si contrôle d'empoussièrement sur le chantier, précisez :

- la date :
- l'organisme :
- le taux relevé :



Types d'équipements de protection collective mis à disposition :

Désignation	Oui	Non
Extracteurs, sacs à manches		
Matériel de décontamination (douche)		
Surfactant		
Aspirateur très haute efficacité		
Matériel servant au confinement		
Formation		

Remarques :

Types d'équipements de protection individuelle mis à disposition :

Désignation	Oui	Non
Appareils respiratoires	Masque jetable FFP3*	
	1/2 masque ou masque complet avec filtre P3*	
	Cagoule ou 1/2 masque à ventilation assistée	
	Masque complet à ventilation assistée TM3P	
	Adduction d'air	
Autres	Combinaison type 5 - 6	
	Gants	
	Sur-chaussures	
	Bottes	
	Autre :	
	Autre :	

* Ces protections respiratoires individuelles ne sont pas les plus adaptées pour l'amiante. Favorisez l'utilisation des autres types de protections respiratoires. Les différentes protections individuelles doivent être « décontaminables ».

Remarques :

* Circuit de visas suggérés

L'Autorité Territoriale, M. Date, signature* et cachet	L'agent, Date et signature*	Le Médecin de Prévention, Dr..... Informé le signature*	Le Président du CHSCT, M. Informé le signature*
---	--------------------------------	--	---

Observations :